

RÈGLEMENT ÉTUDIANT DE LA MENUHIN ACADEMY

L'*International Menuhin Music Academy* (IMMA) est une fondation suisse à but non lucratif, fondée par Lord Menuhin en 1977 à Gstaad. Son objectif principal est de développer le talent d'instrumentistes à cordes doués du monde entier. L'Académie leur offre l'opportunité d'élargir leur éducation musicale à travers des cours individuels, des cours de musique de chambre et une expérience d'orchestre de chambre, tout en assurant leur préparation à de prestigieuses compétitions internationales.

« La musique fait sortir l'ordre du chaos : le rythme rend unanime ce qui diverge, la mélodie rend continu ce qui est disjoint, l'harmonie rend compatible ce qui est discordant. »

L'influence de Lord Menuhin en tant qu'humaniste, penseur et en homme croyant en la paix et l'harmonie dans le monde s'est étendue bien au-delà des salles de concert de la musique classique. Homme de discipline et de principes solides dans la vie, il était convaincu que l'idéal humaniste européen s'exprimait le mieux à travers les œuvres des grands compositeurs et il s'efforça de créer un lien ininterrompu entre leur musique, les professeurs et les interprètes. En 1977, avec le grand violoniste, musicien et pédagogue Alberto Lysy, Yehudi Menuhin créa l'Académie internationale de musique Menuhin en Suisse - son dernier lieu de résidence dans un pays qu'il admirait tant pour ses valeurs ; un endroit où ces valeurs pourraient être transmises à la prochaine génération de musiciens afin d'enrichir et d'inspirer davantage la société que nous partageons tous.

1. DIRECTION

Les membres du Conseil de fondation sont les principaux responsables de l'IMMA.

Renaud Capuçon	Directeur artistique
Oleg Kaskiv	Directeur de l'Académie et violon solo des Menuhin Academy Soloists (MAS)
Pascale Méla	Directrice administrative
...	Secrétaire des étudiants

2. PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

- Leçons individuelles avec les professeurs et professeurs invités de l'IMMA
- Cours réguliers de musique de chambre
- Répétitions avant les concerts
- Tournées de concerts
- Possibilité de demander un diplôme de premier cycle et d'études supérieures en interprétation musicale
- Cours de langue

3. PROCÉDURE D'ADMISSION

Afin que l'héritage de Lord Menuhin puisse être partagé, le recrutement d'étudiants du monde entier est encouragé. Les anciens élèves de l'Académie internationale de musique Menuhin seraient alors des ambassadeurs de cette tradition d'excellence et de musicalité lorsqu'ils deviendraient solistes, membres d'orchestres du monde entier ou professeurs.

Des auditions sont organisées une fois par an pour les nouveaux étudiants potentiels, généralement fin juillet (*Rencontres Musicales Internationales*, master classes d'été). Pour être sélectionnés à ces auditions, les candidats devront soumettre un dossier complet et envoyer des liens audio / vidéo à l'Académie.

Les étudiants qui seront admis après avoir réussi aux auditions rejoindront l'Académie pour le début de l'année académique (début octobre). Après 3 mois, un examen d'évaluation est organisé afin de confirmer leur admission. À la fin de chaque année, les étudiants devront réussir un examen. Le manque de travail musical, l'incapacité de communiquer en anglais, les problèmes de comportement dans la vie musicale ou dans la vie quotidienne sont des raisons d'interrompre le séjour de l'étudiant à l'Académie.

Les études à l'Académie durent 3 ans.

4. TRAVAIL ARTISTIQUE ET PÉDAGOGIQUE

4.1. Enseignement

Chaque étudiant recevra 4 à 6 leçons de 60 minutes par mois, en dehors du coaching de musique de chambre. Le directeur artistique, le directeur des études et les professeurs principaux décident du répertoire que les élèves prépareront. Pour la musique de chambre, ils décident du programme musical et définissent les groupes jouant ensemble. Les demandes des étudiants pour des travaux spécifiques à apprendre ou des groupes d'étudiants spécifiques à former doivent être soumises au directeur des études.

4.2 Solistes de l'Académie Menuhin

Lors de leur adhésion à l'Académie, les étudiants font automatiquement partie des *Menuhin Academy Soloists*, un ensemble qui se produit régulièrement en Suisse et à l'étranger. Jouer avec cet ensemble fait partie intégrante de la formation et de l'expérience qu'offre l'Académie.

4.3 Examens

Les examens auront lieu deux fois par an. Les étudiants, qui ne montrent pas les progrès attendus, seront d'abord avertis. Au deuxième examen, si aucun progrès n'a été réalisé, l'étudiant peut être renvoyé de l'Académie.

4.4 Compétitions

L'Académie Menuhin encourage ses étudiants à participer à des concours internationaux. Le directeur et les professeurs principaux décident si l'élève est prêt pour de tels concours et lui apporteront ensuite un soutien musical dans cette perspective. Si l'étudiant ne peut pas se le permettre, l'Académie prendra en charge les frais de ces projets et organisera la logistique.

4.5 Cours externes

L'Académie Menuhin organise des cours pour préparer les étudiants à leur vie professionnelle. Les cours concernent, mais sans s'y limiter, le droit, les finances et les soins de santé. Ces cours font partie de la formation de l'Académie et sont obligatoires pour tous les étudiants.

4.6 Baccalauréat ès arts ou maîtrise en arts du spectacle – Université de musique Kalaïdos (université accréditée)

Les étudiants peuvent postuler pour un *Bachelor of Arts* ou un *Master of Performing Arts* de l'Université de musique Kalaïdos jusqu'au 1er mars de leur première année à l'Académie.

Les enseignants, conjointement avec le directeur artistique et le directeur administratif, feront une proposition au Conseil qui prendra la décision finale.

Après le processus de candidature et l'admission de l'étudiant à l'Université Kalaïdos, les cours commencent en octobre, en même temps que la deuxième année à l'Académie.

L'étudiant est responsable des documents d'accréditation et de la planification de ses deux années en coordination avec le directeur administratif, y compris l'organisation des récitals, des master classes et d'autres cours.

Les frais d'inscription au cursus de l'Université de Kalaïdos s'élèvent à CHF 5'400.

L'étudiant peut postuler auprès de l'Académie Menuhin pour une «bourse d'études».

Les coûts de tous les cours obligatoires sont à la charge de l'Académie, y compris les frais d'accompagnement du pianiste pour les récitals individuels.

Seuls les étudiants actifs de l'Académie Menuhin peuvent postuler au programme Kalaïdos. Si l'étudiant quitte l'Académie avant le diplôme final (quelle qu'en soit la raison), il devra rembourser le montant total des 2 années. En cas d'échec aux examens, les frais d'un nouvel examen devront être supportés par l'étudiant.

5. CERTIFICAT D'ÉTUDES

Le certificat d'études de l'Académie Menuhin est remis aux étudiants qui ont terminé la période d'étude complète de 3 ans à l'Académie, passé l'examen final et donné un récital final.

L'examen final comprendra des œuvres de musique de chambre et un répertoire solo choisis par le directeur artistique, le directeur des études et les professeurs.

6. FRAIS DE SCOLARITÉ

L'Académie Menuhin ne facture pas de frais de scolarité, mais recueille tous les revenus des événements, concerts, dons, etc. pour le financement de ses activités. Tous les droits d'enregistrement et d'image découlant des activités de l'Académie et de ses étudiants, au cours de leurs études, appartiennent à l'Académie.

7. FRAIS DES ÉTUDIANTS

L'étudiant paie ses dépenses personnelles. L'Académie couvre les dépenses suivantes pour ses étudiants:

- Assurance santé
- Assurance des instruments
- Coûts du permis d'étudiant
- Abonnement annuel pour le transport par train et bus en Suisse.

Une indemnité mensuelle de 400 CHF pour la maintenance des instruments et autres frais divers est accordée pendant dix mois par an (à l'exclusion des vacances).

8. INSTRUMENT

Chaque étudiant apporte son instrument et en est à tout moment responsable. L'instrument doit être assuré. Le bon entretien de l'instrument est à la charge de l'étudiant.

9. OBLIGATIONS DES ÉTUDIANTS DANS LA VIE QUOTIDIENNE DE L'ACADÉMIE

L'Académie Menuhin est en résidence à l'Institut Le Rosey ; les règles du Rosey font pleinement partie des règles de l'Académie. Elles s'appliquent également à tout autre endroit où la Menuhin Académie est invitée, y compris chez les familles d'accueil.

9.1 Être légalement en Suisse

L'Académie Menuhin apporte son aide en matière de permis mais il est de la responsabilité de l'étudiant de s'inscrire correctement à son arrivée en Suisse et d'annoncer son départ à la Commune lors de son départ de l'Académie. L'étudiant est responsable du renouvellement de son permis.

9.2 Vivre avec des familles d'accueil

La recherche d'un logement pendant la période d'études est de la responsabilité de l'étudiant. Cependant, l'Académie s'efforcera de faire de son mieux pour aider les étudiants à trouver gratuitement un logement convenable. Si le logement donné ne convient pas à l'étudiant, il sera de sa responsabilité de trouver un autre logement à ses frais.

Les étudiants qui sont invités à rester dans une famille doivent se comporter avec le plus grand respect pour leur hôte. L'étudiant est à tout moment un représentant et un ambassadeur de l'Académie Menuhin. Il doit se comporter en conséquence et garder la chambre bien rangée et propre. Chaque étudiant bénéficiant d'un logement gratuit devra quitter sa chambre en quittant l'Académie pour faire place à de nouveaux étudiants. À son départ, il laissera la chambre impeccable.

L'Académie Menuhin loue également des appartements près du Rosey pour l'hébergement des étudiants.

9.3 Agenda de l'Académie

L'agenda officiel de l'Académie Menuhin est accessible à tous les étudiants sur le site internet de l'Académie. Il est régulièrement mis à jour et contraignant. Des changements à court terme peuvent survenir et nécessitent la flexibilité totale de chacun. En cas d'urgence ou de circonstances imprévues, l'étudiant informe le directeur administratif et

le directeur des études qu'il n'est pas disponible pour les dates prévues de dernière minute. Seules des excuses justifiées sont acceptées.

9.4 Voyager avec l'Académie à l'étranger

Si l'Académie Menuhin doit voyager à l'étranger, elle aide les étudiants à obtenir les documents de voyage nécessaires. Quant à l'instrument, l'étudiant a la responsabilité d'avoir les papiers / certificats et assurances nécessaires et valides.

9.5 Tenue

Au campus Le Rosey, les étudiants s'habillent toujours de façon respectueuse et impeccable, étant donné les normes élevées de l'établissement. Sur scène, les hommes doivent porter un costume sombre, les femmes une jupe longue ou une robe longue et dans certaines circonstances une robe mi-longue.

9.6 Demandes d'absence ou autres engagements musicaux

Les étudiants ne peuvent pas s'absenter sans permission.

L'autorisation sera, si possible, accordée pour les concerts en solo, les concours et les auditions.

Dès que possible, au moins trois mois à l'avance, les demandes doivent être adressées par écrit au directeur des études et au directeur administratif, avec la date de départ et la date de retour, la raison de l'absence, le contrat ou l'invitation. Si toutes les conditions sont respectées et s'il n'y a pas d'activités principales telles qu'un concert, des cours ou un événement important à l'Académie pendant la période d'absence, l'autorisation sera donnée par écrit par le directeur administratif. Des exceptions peuvent être envisagées dans des cas très particuliers.

9.7 Avertissements et sanctions

Si l'élève est en retard ou ne vient pas aux cours ou aux répétitions, des avertissements seront donnés. Après trois avertissements, le Conseil, le directeur des études, les professeurs et le directeur administratif décideront de l'avenir de l'élève. En cas de faute grave et / ou d'irrégularités, le Conseil de Fondation (sur proposition du directeur des études et du directeur administratif) peut décider le renvoi d'un étudiant.

Tout étudiant affichant une attitude négative ou parlant mal de l'Académie sera d'abord averti et, si la situation ne change pas, sera sanctionné ou même renvoyé de l'Académie. Si un étudiant décide de quitter l'Académie à mi-parcours, il devra rembourser l'argent donné, sauf si un préavis de trois mois est donné par écrit pour annoncer ce départ.

10. OBLIGATIONS ET REMARQUES GÉNÉRALES

Chaque étudiant doit suivre les règles et respecter les décisions prises par le Conseil de Fondation de l'Académie Menuhin, le directeur artistique, le directeur des études, le directeur administratif et les professeurs. Chaque étudiant doit se comporter d'une manière qui respecte les exigences éthiques élevées de Lord Menuhin, le fondateur de l'Académie internationale de musique Menuhin, et son héritage.

10.1 Utilisation des salles de répétitions

Les étudiants du Rosey ont la priorité pour utiliser les salles de répétitions. Si elles sont occupées, les étudiants de l'Académie devront attendre que la salle soit libre et ils

devront quitter la salle, si un étudiant du Rosey souhaite répéter. Les élèves laissent en partant la salle de répétition propre et dans le même ordre qu'à leur arrivée.

10.2 Activités sportives

La pratique du sport est essentielle pour le bien-être des étudiants. Néanmoins, en raison du danger d'accidents, les étudiants ne sont pas autorisés à pratiquer le ski ou d'autres sports dangereux qui pourraient endommager leurs bras, mains et doigts.

10.3 Répondre aux préoccupations

Si un étudiant ou un groupe d'étudiants souhaite résoudre des problèmes pendant son séjour à l'Académie, il doit le faire officiellement, oralement ou par écrit, exclusivement au directeur administratif ou au directeur des études. Un devoir de confidentialité lie les étudiants en cas de problèmes concernant l'Académie, vis-à-vis des familles d'accueil notamment.

10.4 Concerts non liés à l'Académie Menuhin

Les étudiants doivent informer le directeur administratif et le directeur des études des concerts qu'ils donneront en dehors de l'Académie. Dans ce cas, le nom et la conception graphique de l'Académie ne peuvent pas être utilisés sauf décision contraire du directeur des études et du directeur administratif.

Dans le cas d'une représentation pour la famille d'accueil ou pour les amis et sponsors de l'Académie, l'étudiant doit en informer aussitôt le directeur des études et le directeur administratif. Le programme sera défini en collaboration avec le directeur des études.

11. PRINCIPAUX PROFESSEURS, PERSONNEL ET ADRESSE COURRIEL

11.1 Professeurs permanents

Oleg Kaskiv, directeur des études, violon

kaskivo@yahoo.com

Ivan Vukčević, alto

ivan.r.vukcevic@gmail.com

Pablo de Naveràn, violoncelle

pablodenaveran@yahoo.fr

Olga Sitkovetsky, piano

o.sitkovetsky@yahoo.com

11.2 Assistant du directeur artistique

Guillaume Chilleme, violon

guillaume.chilemme@gmail.com

11.3 Directrice administrative

Pascale Méla

pmela@rosey.ch

11.4 Secrétaire administratif

...

admin@menuhinacademy.ch